

Vivendi Universal d'ores et déjà autorisé à modifier son programme d'ADR pour sortir de la cote du NYSE

Le groupe a obtenu l'approbation d'une large majorité des porteurs d'ADR

Paris, le 20 avril 2006 - Vivendi Universal annonce avoir obtenu l'approbation irrévocable des porteurs d'American Depositary Receipts (ADR), représentant une large majorité, en vue de modifier les clauses de son programme d'ADR, lui permettant de mettre un terme à ce programme et demander le retrait de ses American Depositary Shares (ADS) du New York Stock Exchange (NYSE).

Les porteurs d'ADR qui ont donné leur approbation avant le 14 avril 2006 ont droit au versement d'une indemnité de 0,10 USD par ADS, dont le versement devrait être effectué à compter du 4 mai 2006.

Les modifications autorisées vont faciliter la cessation du programme d'ADR et le retrait des ADS, en vue de mettre un terme à l'enregistrement auprès de la SEC au titre de la US Securities Exchange Act de 1934.

Calendrier actualisé

Calendrier susceptible d'être modifié.

Le 14 avril 2006	Obtention de l'approbation, par une majorité de porteurs, à compter de la date limite d'approbation
Le 28 avril 2006	Sur instruction de Vivendi Universal, publication par The Bank of New York de l'avis de cessation du programme d'ADR au 3 août 2006
Le 3 mai 2006	"Record date" des ADR, à la clôture pour le paiement du dividende normal pour l'exercice 2005
Le 4 mai 2006	Début du versement de l'indemnité de 0,10 USD aux porteurs d'ADR bénéficiaires
Le 19 mai 2006	Dernier jour d'émission des ADR par The Bank of New York. Les porteurs d'ADR peuvent continuer à échanger leurs ADR contre des actions Vivendi Universal sous-jacentes Les porteurs d'ADR peuvent continuer à céder les ADS sur le NYSE
Le 3 août 2006	Cessation du programme d'ADR à 17 heures (heure de New York) Dernier jour de négociation des ADS sur le NYSE
Le 28 août 2006	Expiration de la période d'échange – Dernier jour pour les porteurs d'ADR pour échanger leurs ADR contre des actions Vivendi Universal sous-jacentes.

Avertissement Important :

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des dispositions du US Private Sector Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations ne sont pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment le risque que Vivendi Universal ne parvienne pas à mettre un terme à son enregistrement au titre de l'« Exchange Act » de 1934, de même que les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi Universal auprès de la US Securities and Exchange Commission et de l'Autorité des Marchés Financiers. Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents enregistrés par Vivendi Universal auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et de la US Securities and Exchange Commission sur le site web www.sec.gov ou directement auprès de Vivendi Universal. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de la diffusion du présent communiqué de presse.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :

Media

New York

Flavie Lemarchand-Wood
+(1) 212.572.1118

Paris

Antoine Lefort
+33 (0) 1 71 71 11 80
Agnès Vétillart
+33 (0) 1 71 71 30 82
Alain Delrieu
+33 (0) 1 71 71 10 86

Relations investisseurs

New York

Eileen McLaughlin
+(1) 212.572.1334

Paris

Daniel Scolan
+33 (0) 1 71 71 32 91
Laurence Daniel
+33 (0) 1 71 71 12 33
Edouard Lassalle
+33 (0) 1 71 71 30 45